



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 février 2019

Français seulement

---

## Conseil des Droits de l'Homme

Quarantième session

25 février–22 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et  
culturels, y compris les droits au développement**

### **Exposé écrit\* présenté par L'observatoire mauritanien des droits de l'homme et de la démocratie dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

[11 février 2019]

---

\* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement

GE.19-03015 (F)



Merci de recycler



## **Appel d'urgence pour sauver la stabilité fragile en Mauritanie**

Excellence Monsieur le Président du CDH,

Excellence les membres du Conseil des droits de l'homme,

Cette déclaration est un appel urgent à la communauté internationale en vue de sauver la stabilité fragile de la Mauritanie dans son environnement volatile.

La Mauritanie est aujourd'hui confrontée à un ensemble de défis sécuritaires vertigineux, avec la montée sans précédent des discours de haine, du racisme et la menace persistante du terrorisme d'une manière générale, dans les États membres du G5. Cette situation qui résulte de la dégradation de la confiance dans nos institutions politiques, pourra devenir pire si rien n'est fait, provoquant par la suite des violations de droits de l'homme grave.

Une campagne de sensibilisation de hauts niveaux, a été engagées, pour apaiser la situation portant le slogan ; (oui à l'unité nationale, non à la haine), devancée par son Excellence Monsieur le Président de la république, et les membres du gouvernement.

La prise de conscience des haute autorités de la gravité de cette crise multidimensionnelle ; politique, économique et sociale, n'a pas déclenché jusqu'à présent des actions pratiques positives aspirant l'améliorer des conditions de vie des couches les plus vulnérables.

Force est de reconnaître que les campagnes de sensibilisation sont d'une grande importance pour lutter contre les discours de haine, mais, ils ne sont pas suffisantes, elles doivent être accompagné par des mesures législatives, renforçant l'Etat de droit et des mesures pratiques, politique, économique et sociale à fin de rétablissent la confiance en nos institutions.

Certes, relever ces défis est une priorité pour préserver la stabilité du pays et maintenir la paix, pour cette raison, nous consacrons cette déclaration à la mise en exergue des principales défaillances qui ont dégradées la confiance dans les institutions démocratique du pays et recommanderons par la suite des recommandations pertinentes pour résoudre le problème.

### **I. Défaillances en matière de la protection des Droits de l'homme :**

La défaillance au sujet de la protection des droits de l'homme, se concrétise pratiquement dans la faiblesse des institutions nationales et étatiques destinées à protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales consacrées par la déclaration universelle des droits de l'homme. On donne à titre d'exemple : la CNDH, MNPT, Tadhamoune, CDHAHSC et la MASEF :

#### **1. CNDH : Commission Nationale des Droits de l'Homme :**

Une institution faible, en cours de dégradation au statut B : manque de moyens financier, n'est pas en conformité avec les principes de Paris, et ne mettant pas en place des programmes de surveillance et de monitoring des droits de l'homme. Cette défaillance l'empêche de jouer son rôle de mécanisme de plaintes accessible au citoyen, indépendant et efficace.

#### **2. MNPT : Mécanisme Nationale de prévention de la Torture :**

Une institution défaillante sur tous les plans, Processus de création illégale et non conforme aux dispositions de la loi nationale qui la créé. Il manque de moyens humains et financier, il manque de compétence et de l'indépendance.

### **3. CDHAHSC : Commissariat des droits de l'homme à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile:**

Personnel incompetent et manque de professionnalisme en matière des droits de l'homme, par conséquent, elle manque de stratégie claire et souffre d'une perturbation de la visibilité dans la relation avec la société civile et avec les instruments internationaux des droits de l'homme ; plusieurs rapports sont en retard injustifiables, dont le rapport initial sur la mise en œuvre des dispositions de la convention de lutte contre la disparition forcée, l'Etat partie risque d'être examiné par le comité sans rapport.

Les recommandations issues des différents comités des organes des traités ne sont pas toujours ventilées sur les départements étatiques concernés par la mise en œuvre, on entend par là que les autorités chargées des droits de l'homme, considère que les recommandations des comités ne sont pas juridiquement contraignantes.

La société civile n'est pas associée dans le processus d'élaboration des rapports nationaux, initiaux, périodique ou de mise en œuvre des recommandations.

### **4. Tadhamoune :**

Agence nationale créer pour lutter contre la pauvreté et pour l'éradication des séquelles d'esclavage ; Elle travaille à l'aveuglette sans cartographie, ce qui a promu la discrimination, la partisanerie, le clientélisme, donc, elle est devenue un outil gouvernementale de récupération. Dans son rapport de réalisation on entend des chiffres en nombre de ; (Ecole, postes de santé, chariot à traction animale, véhicule à trois roues, digues, cash transfère, logement communautaires. ) mais cela ne dépasse pas des centaines, même pas 5% de l'objectif visé, et des chiffres lourds en terme financier, cela est parce que , les bénéficiaires ne sont pas associés d'une manière réelle dans la conception et mise en œuvre des projets réalisés à leurs profit, et que le choix des zones d'intervention prioritaire été basée sur des critères personnels, et surtout, que la cartographie de vulnérabilité n'a pas été réalisé à l'avance. Donc les activités de cette institution ne sont qu'un véritable tâtonnement qui encourage et prône la corruption, la partisanerie et le tribalisme.

### **5. MASEF : Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille**

Ce département ne pratique pas de politique d'aide sociale appropriée et adapté aux réalités de la population, et ne s'engage pas d'une manière spontanée à résoudre une partie des problèmes sociaux, plutôt, il entreprend des actions temporaire, négligeables.

En outre, la stratégie pour la promotion des droits de la femme et de l'enfant pratiquée par ce département n'a pas d'impact positif visible sur la population.

Recommandations : Ainsi nous invitons le Conseil des droits de l'homme à recommander à l'Etat partie de :

De renforcer les activités visant à promouvoir les droits économiques sociaux et culturels en mettant l'accent sur les droits sociaux..

De mettre en œuvre une politique de hiérarchisation des priorités et cartographie des lieux d'interventions afin de traiter plus rapidement et efficacement la mise en œuvre des dispositions des pactes et conventions internationales ratifiés par le Pays.

Promouvoir les droits sociaux au plan national en vue de réduire les tensions économiques et sociales et de contribuer à amener l'administration à mieux fonctionner pour tous les citoyens.

Engager des politiques d'intégration et de lutte contre la discrimination, en accordant une attention particulière aux personnes appartenant à des minorités, aux migrants et aux autres groupes vulnérables, que la montée des discours de haine et de la violence touche plus particulièrement ; - mieux répondre au flux des migrants et des réfugiés avec une attention particulière pour les enfants, ceux-ci étant particulièrement exposés à la traite et à l'exploitation.

## II. État de droit

En cela nous invitons l'honorable conseil des droits de l'homme à recommander à l'Etat de :

Mettre en œuvre des actions concrètes pour renforcer l'État de droit, garantir la justice et contrer les menaces qui pèsent sur l'État de droit. L'état a plus d'intérêt à démontrer sa volonté à préserver son système judiciaire indépendant, impartial et efficace qui garanti à tous les individus l'égalité de traitement devant la loi et la jouissance de leurs droits dans les faits.

Renforcer les institutions démocratiques par le droit, en veillant à ce qu'il y ait dans la constitutions et législations suffisamment de contre-pouvoirs qui soient le gage d'une société démocratique dynamique et d'institutions démocratiques crédibles issues d'élections libres et équitables

Mener des actions concertées à tous les niveaux pour combattre la corruption et restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions.

Lutter sur tous les plans contre le terrorisme et son financement, dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, afin de préserver la stabilité démocratique, d'assurer la sécurité des citoyens et de garder nos valeurs intactes ; - défendre et promouvoir la liberté d'expression et la liberté des médias en ligne et hors ligne en mettant en place des garanties contre les abus de pouvoir, tout en s'attaquant aux défis majeurs de la gouvernance de l'internet liés à la prolifération d'informations délibérément trompeuses et fausses ou de matériel prônant ou encourageant les discours de haine, la discrimination ou la violence.

## III. Démocratie :

Il faut dire qu'en réalité 85 % de la population disent que les dernières réformes apportées sur la constitution sont insignifiantes et ne visent qu'affaiblir le système de contre-pouvoir en éliminant la chambre haute du parlement, à cela s'ajoute, les dépassements qui ont été enregistrés lors des dernières élections municipales, régionales et législatives, qui ont abouties à la mise en place d'un parlement et des conseils municipaux non représentatifs, car des électeurs ont été importés de part à d'autre pour contourner les voix locaux et le citoyen n'a été pas libre dans son choix, il est mit entre le marteau et l'enclume : d'une part motivé par l'argent sale ; ( l'achat de conscience) et d'autre emporté par la peur des menaces du gouvernement ; il en résulte : La majorité des maires sont en conflit grave avec les habitants de leurs communes.,

### Recommandons :

Nous invitons le conseil des droits de l'homme à recommander vivement à l'état mauritanien de mener des actions concrètes pour renforcer la gouvernance démocratique, favoriser le pluralisme politique et responsabiliser les citoyens et la société civile.

De veiller à une bonne gouvernance à tous les niveaux du pouvoir, en encourageant la transparence, l'intégrité et l'engagement de la responsabilité, aider à restaurer la confiance dans les institutions et les valeurs démocratiques, créer une culture de démocratie participative à laquelle la société civile puisse contribuer, en reflétant tout l'éventail des sensibilités et en apportant ainsi une réponse au désengagement croissant des citoyens ; - permettre aux citoyens et aux décideurs de demain d'acquérir, dans le cadre de l'éducation scolaire et extrascolaire, les compétences, les connaissances, les valeurs, les comportements et le sens critique nécessaires afin de stimuler une participation active et responsable dans des sociétés démocratiques véritablement inclusives.

Merci vivement pour votre aimable attention

Cette déclaration peut être publiée sur le site du conseil